

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2025

LIAISON AUTOROUTIÈRE ENTRE CASTRES ET TOULOUSE - (N° 1446)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 781

présenté par
M. Bex

à l'amendement n° 353 de Mme Stambach-Terrenoir

ARTICLE UNIQUE

A l'alinéa premier, le mot "déjà" est supprimé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision visant à alléger la rédaction de l'amendement.